

Banque de la République du Burundi

Bujumbura, le 30 mars 2020

ANNONCE AU PUBLIC

Concerne : Adjudication des Obligations du Trésor

La Banque de la République du Burundi procède, pour le compte du Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique, à l'appel d'offres de souscription aux Obligations du Trésor dans les conditions suivantes :

1. Nombre de titres mis aux enchères : 50.000

2. Caractéristiques communes:

- Valeur nominale d'une Obligation du Trésor : 100.000 BIF.

 Coupons: 8,00%; 9,00% et 10,00% l'an du nominal, respectivement pour les Obligations à 2; 3 et 4 ans, payables annuellement

Prix : proposés par les souscripteurs.

- Les prix sont exprimés en % de la valeur nominale du titre avec 2 décimales.
- Date limite de dépôt des soumissions : mercredi, 01 avril 2020 à 09h 00' pour les offres sur papier et à 10h00' pour les offres électroniques.
- Lieu: BRB, Service Marché Monétaire, 1er étage, bureau n° 1.45, ou
 - Site intranet du Dépositaire Central des Titres (pour les participants directs CSD)
- Date d'adjudication : mercredi, 01 avril 2020 à 10h 10 min.
- Date de jouissance : jeudi, 02 avril 2020.
- Nombre minimal de titres par offre : 1.000 titres.
- Pour chaque offre, le nombre de titres doit être un multiple de 1.000 titres.
- Chaque soumission peut porter sur un maximum de 5 offres.

3. Caractéristiques spécifiques:

Obligations à 2 ans, série n° BIOT02220402
Emission n° BIOT02220402/013/20

Nombre de Titres : 20.000 Date d'échéance : le 02 avril 2022.

Obligations à 3 ans, série n° BIOT03230402
Emission n° BIOT032300402/014/20

Nombre de Titres : 15.000 Date d'échéance : le 02 avril 2023.

Obligations à 4 ans, série n° BIOT04240402
Emission n° BIOT04240402/014/20

Nombre de Titres : 15.000 Date d'échéance : le 02 avril 2024.

- 4. Les offres dont le nombre de titres est supérieur à celui qui est annoncé ci-dessus pour chaque terme seront rejetées.
- 5. Le Comité d'adjudication se réserve le droit de modifier le nombre de titres mis aux enchères ou de déclarer l'appel d'offres infructueux.
- **6.** Les offres retenues donneront lieu à un débit automatique du compte du souscripteur par l'intermédiaire de son banquier au profit du compte courant du Trésor.
- 7. A l'échéance, le remboursement du principal et des coupons se fera par le débit d'office du compte courant du Trésor ouvert à la BRB sans aucune autre formalité.